



**AFRICA
EUROPE
FOUNDATION**

Note d'information

Feuille de route à horizon 2030 :

Copilotage du partenariat

Afrique-Europe pour l'Océan

Plan d'Action UA-UE pour la Gouvernance
de l'Océan et l'Économie Bleue

L'importance de l'océan est de plus en plus reconnue à l'échelle mondiale en termes d'équilibre géopolitique, de maintien des chaînes d'approvisionnement, de sécurité alimentaire, de changement climatique, et face à l'urgence et à la persistance des défis socio-économiques, environnementaux et de gouvernance. L'Union africaine (UA) et l'Union européenne (UE) reconnaissent toutes deux qu'il est urgent de mobiliser une action mondiale en faveur de l'océan, tout en tenant compte des limitations et des possibilités qui existent à différents niveaux de développement en Afrique et en Europe. Toutefois, à ce jour, l'économie bleue et la gouvernance de l'océan restent limitées dans le cadre du partenariat UA-UE actuel.

Dans ce contexte, la Direction générale des Affaires maritimes et de la pêche de la Commission européenne (MARE) a établie, en partenariat avec l'Union africaine, le Groupe de Stratégie Afrique-Europe pour la Gouvernance de l'Océan. La Fondation Afrique-Europe (AEF) facilite le travail du Groupe.

À l'horizon 2030, le Groupe propose de mettre en place des mécanismes efficaces de gouvernance de l'océan et d'assurer une meilleure prise en compte de la régénération dans les approches de l'économie bleue promues par l'UE et l'UA, aux niveaux régional et national, compte tenu du besoin urgent d'écosystèmes plus résilients et en meilleure santé pour soutenir le développement durable des économies mondiales et locales. Le Groupe souligne qu'il existe une véritable dynamique en faveur de l'amélioration de l'état de l'océan, un bien commun mondial, aux niveaux régional et international, ainsi qu'en faveur du renforcement de son importance au niveau politique et financier. **La principale recommandation du Groupe de Stratégie Afrique-Europe pour la Gouvernance de l'Océan est la conception, formalisation et la mise en œuvre d'un partenariat ambitieux Afrique-Europe pour l'océan.** Ce partenariat viserait à promouvoir des pratiques durables et régénératrices de l'économie bleue aux niveaux national, régional et continental, ainsi que la mise en œuvre de mécanismes solides de gouvernance de l'océan afin de soutenir ces efforts.

La collecte récente de données à travers l'hydrosphère a permis de prendre conscience du fait que la santé des ressources aquatiques de la planète est en péril. Une coopération renforcée entre l'Afrique et l'Europe, par le biais d'un partenariat océanique entre les deux continents, permettra :

- d'accroître le niveau de compréhension mutuelle et de renforcer l'alignement des priorités entre l'Afrique et l'Europe,
- de développer le partage des savoirs autochtones, traditionnel et moderne ainsi que des technologies de pointe,
- de contribuer au renforcement des capacités, à l'augmentation des financements et des investissements, et
- de renforcer l'élan collectif en faveur de la gouvernance de l'océan au niveau transcontinental, notamment dans la perspective du 7^e sommet UA-UE et de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'Océan, prévue en 2025. Celle-ci étant axée sur 2030 et l'agenda post-2030 des objectifs de développement durable.

Une Vision commune pour un partenariat Afrique-Europe pour l'océan

Le partenariat Afrique-Europe pour l'océan proposé consistera en : 1/ une vision commune pour un partenariat de soutien mutuel qui se concentrera sur le partage égal des bénéfices à travers des processus inclusifs et équitables, et 2/ des résultats concrets pour les deux continents sur la politique et l'action océanique, y compris l'économie bleue. Le partenariat sera conçu de manière à faciliter une coopération plus efficace entre l'Afrique et l'Europe en matière de gouvernance de l'océan et d'économie bleue, en adoptant une approche positive pour la nature et axée sur les personnes, qui non seulement favorise la durabilité et minimise les dommages, mais intègre également des éléments de restauration, de régénération et de résilience.

La Feuille de route du partenariat Afrique-Europe pour l'océan contribuera à faire progresser une vision partagée pour un partenariat renforcé qui apportera des réponses concrètes à la gouvernance de l'océan et au développement d'une économie bleue régénératrice, et renforcera les capacités de l'Afrique et de l'Europe grâce à des échanges et à une compréhension commune des défis respectifs en matière de développement pour une économie bleue plus durable et régénératrice et pour une gouvernance internationale de l'océan plus efficace.

La présente Note d'information met en évidence les actions spécifiques qui seraient nécessaires à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un partenariat Afrique-Europe pour la gouvernance de l'océan et l'économie bleue. Les recommandations et les domaines d'intervention prioritaires sont le fruit d'un processus de consultation multidisciplinaire et intergénérationnelle auquel ont participé des experts Africains et Européens. La présente Note complète la « Feuille de route à horizon 2030: Copilotage du partenariat Afrique-Europe pour l'océan ». Il ne reflète que les opinions du Groupe de Stratégie Afrique-Europe pour la Gouvernance de l'Océan. La Commission européenne et la Commission de l'Union africaine ne peuvent être tenues pour responsables de l'usage qui pourrait être fait des informations qu'il contient.

La «Feuille de route à horizon 2030 : Copilotage du partenariat Afrique-Europe pour l'océan » a été élaborée autour de trois domaines d'intervention prioritaires :

1. Gouvernance de l'océan
2. Partage des capacités
3. Soutien financier et investissements

Des actions spécifiques ont été identifiées pour chacun de ces domaines. Leur mise en œuvre dans le cadre de la « Feuille de route à horizon 2030 : Copilotage du partenariat Afrique-Europe pour l'océan » s'appuie sur les travaux passés et en cours menés au niveau des deux continents. Elle vise à faire progresser la politique et l'action océanique dans les différents secteurs de l'océan, dans l'intérêt mutuel de l'Afrique et de l'Europe, et à jeter les bases d'une coopération renforcée dans le cadre d'un partenariat océanique Afrique-Europe officiel.

Facteurs de facilitation d'un partenariat Afrique-Europe pour l'océan efficace

Afin de maximiser l'efficacité du partenariat Afrique-Europe pour l'océan proposé, de surmonter les difficultés et d'assurer la mise en œuvre des actions prévues dans le cadre de la vision commune de la gouvernance de l'océan et de l'économie bleue en Afrique et en Europe, la feuille de route propose les actions de facilitation suivantes:

- Élaborer un **Protocole d'accord et de coopération** pour l'institutionnalisation d'un partenariat Afrique-Europe pour la Gouvernance de l'Océan et l'Économie Bleue. La signature de ce Protocole d'accord marquerait le début officiel du partenariat Afrique-Europe pour l'océan.
- Créer un **Pôle Bleu** Afrique-Europe **pour la résilience, la régénération et la restauration (B3R-Hub)**, afin de soutenir la mise en œuvre du partenariat Afrique-Europe pour l'océan, de renforcer les initiatives existantes et de contribuer à l'émergence de nouvelles collaborations. Le B3R-Hub servira d'organe principal de coordination pour la mise en œuvre de la feuille de route visant à rendre opérationnel le partenariat Afrique-Europe pour l'océan.
- Mettre en place un **Groupe consultatif Afrique-Europe pour le Pole Blue - B3R-Hub - et le partenariat Afrique-Europe pour l'océan**, afin de faire en sorte que les objectifs et les activités de développement soient fondés sur des données probantes, et qu'ils sont informés et conçus en utilisant des principes scientifiques et des conclusions basées sur des données fiables.

- **Renforcer les relations de travail entre la Division de l'économie bleue de l'UA (ARBE) et la Direction générale des affaires maritimes et de la pêche de l'UE (DG MARE).** Un partenariat renforcé entre ces services permettrait une coordination plus efficace entre les partenaires de développement, la diffusion des meilleures pratiques et la mise en œuvre de politique en lien avec l'économie bleue et des accords internationaux.
- **Favoriser des coalitions solides entre les Communautés économiques régionales (CER) de l'UA et les États membres de l'Union européenne,** dans le but d'encourager une collaboration amicale et d'améliorer les résultats des projets et des stratégies d'économie bleue aux niveaux régional et national dans le cadre d'une vision commune Afrique-Europe alignée sur les aspirations et les priorités des deux continents.
- **Donner la priorité aux activités transversales** plutôt qu'aux activités sectorielles ou cloisonnées, de manière à ce qu'elles profitent à de multiples secteurs au lieu de générer des compromis importants entre des secteurs particuliers. L'intégration de cette vision holistique dans le cadre du partenariat Afrique-Europe pour l'océan faciliterait l'utilisation optimale des ressources en garantissant que les objectifs socio-économiques, environnementaux et de gouvernance soient atteints de manière intégrée.
- Promouvoir **un agenda de recherche commun Afrique-Europe pour l'océan** afin de combler les principales lacunes en matière de connaissances sur la gouvernance, l'économie bleue et d'autres sujets pertinents liés à l'océan. Cet agenda commun de recherche complètera et guidera les projets et initiatives de développement actuels et futurs afin d'aborder les activités prioritaires de la feuille de route, tout en renforçant les capacités en matière de connaissance de l'océan dans toutes les zones géographiques, pour toutes les compétences et pour toutes les générations.
- Promouvoir **un programme commun Afrique-Europe de connaissances océaniques et soutenir les programmes actuels de connaissance à ce sujet, là où ils existent,** sur les deux continents. Les connaissances océaniques sont essentielles pour comprendre les dynamiques qui affectent les différentes activités qui y sont liées et pour savoir de quelle manière elles peuvent être exploitées. Il est également essentiel de faciliter la participation du public aux initiatives de développement, de développer la sensibilisation et d'obtenir un large soutien, y compris politique et financier, pour une plus grande coopération sur les initiatives dans le cadre du partenariat Afrique-Europe pour l'océan.
- **Élaborer un plan conjoint Afrique-Europe visant à relever les défis en matière de sécurité et de sûreté maritime, ainsi qu'à lutter contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) en Afrique.** La lutte contre la pêche INN dans les eaux africaines présente des avantages pour l'Afrique et l'Europe, car elle peut permettre de remédier à la surexploitation des stocks de poissons, qui détruit les habitats marins, fausse la concurrence et porte atteinte aux moyens de subsistance des communautés côtières, notamment dans les pays en développement.
- **Institutionnaliser un Sommet ministériel UA-UE pour la Gouvernance de l'Océan et l'Économie Bleue** dans le cadre du partenariat Afrique-Europe pour l'océan, qui se réunira tous les deux ans pour examiner les progrès accomplis et partager les solutions de développement entre les partenaires et les parties prenantes. À cette fin, l'Afrique et l'Europe pourraient réunir les dirigeants des deux continents afin de donner de la hauteur aux ambitions politiques et financières à l'égard de l'océan. Entre-temps, organiser des réunions et des ateliers conjoints Afrique-Europe avec d'autres acteurs et programmes afin de faciliter des collaborations de travail solides.

Domaine d'intervention 1 : Gouvernance de l'océan

La gouvernance de l'océan est longtemps restée une dimension sous-estimée des relations entre l'Afrique et l'Europe. On peut y voir une occasion manquée de faire progresser la mise en œuvre de l'ODD 14 et des autres cibles de l'Agenda 2030 liées à l'océan. Le potentiel d'une gouvernance efficace et cohérente de l'océan est important dans le contexte des relations entre l'Afrique et l'Europe, car il pourrait faciliter le renforcement des échanges commerciaux, des relations diplomatiques et des opportunités socio-économiques et environnementales à différentes échelles.

L'élaboration d'une vision commune de la gouvernance de l'océan et l'alignement des politiques (aux niveaux national, régional et continental) pourraient faciliter l'impact transcontinental et mondial en termes de protection, de réglementation et de gestion optimale des ressources et des services océaniques. Elles réaffirmeraient également le message selon lequel l'Afrique et l'Europe sont unies dans la conservation, la protection et l'utilisation durable de l'océan.

Copilotage d'un programme mondial pour un océan durable : La coopération et la collaboration en matière de gouvernance de l'océan constituent une opportunité stratégique pour l'Afrique et l'Europe. Elles peuvent potentiellement avoir un impact positif sur le programme du développement durable, à un moment où les traités internationaux sont en cours de mise en œuvre ou de négociation (Traité mondial sur les plastiques, accord BBNJ – traité sur la haute mer –, Cadre mondial sur la biodiversité de Kunming-Montréal, Accord de pêche de l'OMC, réglementation sur l'exploitation minière en eaux profondes), et avant la COP29 de la CCNUCC, le 7^e sommet UA-UE et la troisième Conférence des Nations Unies sur l'Océan (UNOC3), prévue en 2025. Grâce à une position conjointe et à une compréhension commune des traités mondiaux en cours de mise en œuvre ou de négociation, le partenariat Afrique-Europe pour l'océan pourrait faciliter un plus grand nombre de ratifications et contribuer à garantir leur mise en œuvre.

Les activités suivantes font partie intégrante de la « Feuille de route à horizon 2030 : Copilotage du partenariat Afrique-Europe pour l'océan » (Plan d'Action UA-UE pour l'océan) dans le domaine d'intervention de la Gouvernance de l'océan :

- Soutenir la coordination inter-agences Afrique-Europe en développant des programmes de grande envergure, à long terme et à fort impact (priorité : **élevée**).
- Partager les meilleures pratiques en matière de négociation et de soutien à la mise en œuvre effective des traités et conventions internationaux et des objectifs de développement durable (priorité : **moyenne**).
- Échanger des approches efficaces pour la mise en œuvre des stratégies nationales en matière d'économie bleue (priorité : **moyenne**).
- Promouvoir la transparence de la pêche et le partage équitable des bénéfices (priorité : élevée).
- Faciliter les dialogues sur l'accès à la mer et l'exploitation des ressources aquatiques des pays sans littoral (priorité : **faible**).
- Promouvoir l'égalité des sexes et la participation des femmes et des jeunes dans le secteur maritime (priorité : **élevée**).
- Améliorer les conditions de travail et la protection sociale des marins et des dockers (priorité : **moyenne**).

Domaine d'intervention 2 : Partage des capacités

Le partage des capacités est un élément crucial du partenariat Afrique-Europe pour l'océan proposé. Celui-ci est considéré comme un instrument facilitant la traduction d'une vision commune de la gouvernance de l'océan et de l'économie bleue, à travers des changements concrets et de développement durable, notamment en termes de moyens de subsistance des Africains et des Européens. Le terme de « renforcement » des capacités a été délibérément remplacé ici par celui de « partage » des capacités afin de mettre l'accent sur l'esprit de promotion d'un véritable partenariat entre l'Afrique et l'Europe.

Pour créer de nouvelles capacités en Afrique et en Europe, il faut que les institutions locales développent des connaissances et une expertise spécialisée, soutenues par des partenaires qui ont prouvé l'efficacité de leur expertise et de leur expérience sur la scène internationale. Ces connaissances pourraient être mises à profit pour mettre en contact scientifiques, décideurs politiques, entrepreneurs, universitaires, jeunes, populations autochtones et les communautés locales d'Afrique et d'Europe, afin de promouvoir l'échange de bonnes pratiques et d'élaborer des solutions sur mesure permettant de relever les défis communs liés à l'océan, ce qui constituerait un scénario gagnant-gagnant tant pour l'Afrique que pour l'Europe.

Un processus à double sens : Le partage des capacités dans le cadre du partenariat doit être intégré dans les principes suivants :

- permettre des bénéfices socio-économiques et environnementaux à tous les niveaux ;
- créer des opportunités de création d'entreprises et emplois ;
- développer l'action des groupes vulnérables dans l'économie bleue, notamment les femmes, les jeunes, les petits États insulaires en développement (PEID) et les populations autochtones et les communautés locales (IPLC) ;
- contribuer à la bonne gouvernance de l'océan ;
- favoriser des relations amicales entre les partenaires.

Des progrès dans ces domaines permettraient non seulement de relever des défis socio-économiques, environnementaux et de gouvernance urgents et persistants, mais aussi de positionner stratégiquement l'Afrique et l'Europe comme un front uni dans le contexte des transitions et des défis mondiaux émergents.

Le partenariat Afrique-Europe pour l'océan proposé reconnaît l'importance de l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes et la nécessité de disposer de données accessibles et fiables ainsi que de techniques scientifiques de pointe pour éclairer les processus de décision et d'élaboration des politiques. Le rôle du partenariat Afrique-Europe serait donc de se concentrer principalement sur le développement de réseaux de partage d'informations, de politiques, de recherches et de données.

Les activités suivantes font partie intégrante de la « Feuille de route à horizon 2030 : Copilotage du partenariat Afrique-Europe pour l'océan » (Plan d'Action UA-UE pour l'océan) dans le cadre du domaine d'intervention « Partage des capacités ». Elles ont toutes été identifiées comme permettant de faciliter au mieux le partage des capacités et la coopération entre l'Afrique et l'Europe :

- Faciliter l'échange d'expériences sur l'élaboration des politiques en matière d'économie bleue et sur les nouvelles politiques de l'océan (priorité : **élevée**).
- Promouvoir la planification de l'espace maritime, ainsi que le suivi et la comptabilité de l'économie bleue (priorité : **élevée**).
- Renforcer et structurer un réseau Afrique-Europe d'institutions de recherche et d'éducation pour la gouvernance de l'océan et l'économie bleue (priorité : **moyenne**).
- Accélérer la diffusion de la connaissance de l'océan (priorité : **élevée**).
- Améliorer et renforcer les capacités communes Afrique-Europe en matière de gouvernance de l'océan et d'économie bleue régénératrice (priorité : **élevée**).

Domaine d'intervention 3 : Soutien financier et investissements

L'accès au financement à un coût abordable constitue un défi permanent, et la transition vers une économie bleue durable et régénératrice nécessite un changement fondamental dans la manière dont les ressources financières sont allouées et gérées. Le partenariat Afrique-Europe pour l'océan peut être à l'avant-garde de cette transformation, en alignant les systèmes financiers sur les objectifs du développement durable par le biais de la gouvernance de l'océan et de l'économie bleue.

Il s'agirait non seulement d'accroître les investissements dans les activités liées à la durabilité de l'océan, mais aussi de veiller à ce que les flux financiers soient détournés des pratiques qui nuisent à l'océan et qui compromettent leur santé à long terme. En outre, la mobilisation des banques publiques de développement, y compris les institutions financières de développement, les banques multilatérales de développement, les banques nationales et régionales, les sociétés financières internationales et les fonds d'investissement et de garantie, offre une occasion unique de faire progresser le financement équitable de l'économie bleue.

Le rôle du partenariat Afrique-Europe pour l'océan proposé dans le contexte du soutien financier et de l'investissement serait d'identifier et de rendre opérationnels des mécanismes de financement innovants afin de faciliter la résilience, la régénération et la restauration de l'océan, le déploiement de stratégies durables d'économie bleue, ainsi que de codévelopper les capacités et de développer et la régénération et la restauration de l'océan, le déploiement de stratégies durables d'économie bleue, ainsi que de codévelopper les capacités et de développer et dupliquer les expériences ayant un impact. En renforçant les capacités des gouvernements, des entreprises, des entrepreneurs et des communautés à collaborer, le partenariat Afrique-Europe pour l'océan jouerait un rôle essentiel dans la création d'un environnement plus propice à l'investissement d'impact et favoriserait une culture de la responsabilité financière et de gestion.

Copilotage du financement et de l'investissement : Le partenariat Afrique-Europe pour l'océan devrait viser à catalyser les investissements du secteur privé en soutenant le développement d'un solide écosystème d'entreprises bleues ayant le potentiel de produire des résultats :

- impact significatif sur le terrain (par et pour les acteurs locaux) ;
- mettre en relation les entrepreneurs et les autres parties prenantes des deux continents ;

- favoriser la coopération, l'échange de connaissances et d'expériences ;
- accélérer et développer l'entrepreneuriat dans l'économie bleue en Afrique et en Europe.

Au-delà de l'entrepreneuriat, les mécanismes de financement innovants dont le potentiel est reconnu comprennent (sans s'y limiter) les systèmes de paiement pour les services écosystémiques (PSE), la compensation du capital naturel (y compris les échanges dette-nature ou dette-océan), le marché du carbone bleu, l'amélioration de l'affectation de la taxe mondiale, les obligations bleues, les jetons bleus et la FinTech, les facilités de financement mixte et les mécanismes d'assurance novateurs afin d'inciter à l'investissement en suscitant la confiance nécessaire à un projet de développement particulier.

En mettant en œuvre de tels mécanismes, l'Afrique et l'Europe pourraient générer elles-mêmes des fonds de développement et réduire leur dépendance à l'égard de l'aide publique au développement (APD) pour la réalisation des objectifs de développement nationaux et régionaux. Le développement de l'économie bleue en Afrique et en Europe peut générer les synergies nécessaires afin de faciliter le financement immédiat et à long terme de nouvelles initiatives et d'assurer la poursuite des projets et programmes en cours.

Les activités suivantes font partie intégrante de la « Feuille de route à horizon 2030 : Copilotage du partenariat Afrique-Europe pour l'océan » (Plan d'Action UA-UE pour l'océan) dans le domaine d'intervention « Soutien financier et investissements ». Elles ont toutes été identifiées comme permettant de concrétiser la disponibilité des ressources financières à court et à long terme, dans le cadre du partenariat Afrique-Europe.

- Contribuer à l'élaboration conjointe d'une Feuille de route Afrique-Europe sur la finance bleue (priorité : **élevée**).
- Promouvoir la mise en place de nouveaux mécanismes financiers pour l'océan et l'économie bleue (priorité : **élevée**).
- Accélérer les investissements dans les grands projets nationaux et régionaux d'économie bleue régénératrice (priorité : **élevée**).
- Faciliter la création et la mise en œuvre de banques régionales pour le développement international de l'économie bleue (priorité : **moyenne**).
- Lancement de forums d'affaires annuels Afrique-Europe pour l'économie bleue (priorité : **faible**).

Rendre opérationnel le partenariat Afrique-Europe pour l'océan et accélérer sa transformation :

La dynamique en faveur d'une meilleure gouvernance de l'océan et d'une économie bleue durable et régénératrice est positive et en plein essor. Toutefois, compte tenu de l'état de l'océan, il est clair qu'une coopération renforcée entre l'Afrique et l'Europe sur ces questions est indispensable. Les deux continents et leurs institutions ont un rôle particulier à jouer dans la mise en œuvre du programme mondial pour un océan durable, dans la perspective du 7e sommet UA-UE et de la troisième conférence des Nations unies sur l'Océan, qui se tiendra en 2025.

Cette Note d'information, qui reprend les principaux résultats de la « Feuille de route à horizon 2030 : Copilotage du partenariat Afrique-Europe pour l'océan » (Plan d'Action UA-UE pour l'océan) met en évidence les actions concrètes qui ont été identifiées dans trois domaines d'intervention clés.

La pleine opérationnalisation de la « Feuille de route à horizon 2030 : Copilotage du partenariat Afrique-Europe pour l'océan » (Plan d'Action UA-UE pour l'océan) est une occasion unique de renforcer et de stimuler la dynamique et la cohérence politiques et financières en prévision d'événements politiques internationaux clés, avec notamment les changements de dirigeants au niveau de l'UE/CE et de la CUA en 2024 et 2025 respectivement - qui peuvent avoir un impact à l'échelle mondiale, mais exigent des institutions, des pays et des programmes qu'ils s'engagent, collaborent et contribuent en tant que partenaires.

Le partenariat Afrique-Europe pour l'océan serait l'occasion d'une collaboration transformatrice entre les continents, avec l'ambition d'atteindre divers objectifs de développement durable et d'apporter des réponses aux crises océaniques majeures que sont la perte de biodiversité, la pollution, le changement climatique et l'épuisement des ressources.

Notes :

Ce rapport est le résultat des travaux entrepris par le Groupe de Stratégie Afrique-Europe pour la Gouvernance de l'Océan, une initiative dirigée par la Direction générale des affaires maritimes et de la pêche de la Commission Européenne, et en partenariat avec la Commission de l'Union Africaine. La reproduction totale ou partielle du rapport est autorisée, à condition de mentionner la Fondation Afrique-Europe (AEF).

Pour plus d'informations, veuillez contacter Raphaël Danglade, Responsable Climat at Développement Fondation Afrique- Europe (raphael.danglade@africaeuropfoundation.org).

Publié par la Fondation Afrique-Europe en Octobre 2024.



Brussels Office
Treesquare
De Meeûssquare 5/6
1000 Brussels
Belgium

Cape Town Office
Unit 803
Touchstone House
7 Bree Street
Cape Town 8001
South Africa

www.africaeuropfoundation.org